



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Gares : Yvelines

Question écrite n° 2092

Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur le problème crucial de la modernisation de la gare de Mantes-la-Jolie (Yvelines). Les travaux récents, bien que nécessaires, n'ont pas réglé le problème du trafic de plus en plus intense que cette gare subit depuis des années. Construite à une époque où la population de la région était de moitié inférieure à celle d'aujourd'hui, où les emplois aux alentours de Mantes étaient importants, cette gare ne peut plus à présent supporter l'afflux continu de voyageurs provenant de communes en pleine expansion et obligés d'aller sur Paris en raison de la crise économique de la vallée de la Seine. La gare de Mantes-la-Jolie et la place qui la borde ne sont plus maintenant adaptées au trafic en augmentation constante des voyageurs et aux besoins en matière de circulation et de stationnement des véhicules routiers indispensables pour beaucoup aux parcours complémentaires des voyages par chemin de fer. Aux heures de pointe, le quartier est engorgé. Le moindre retard de train aggrave la situation et la place de la gare devient la hantise des usagers qui y transitent. Il y a donc urgence à trouver des solutions afin de réduire le flux des voyageurs transitant par cette place. Il existe une solution qui permettrait de régler en grande partie ce problème. Elle part d'une opportunité importante liée à la création, sur la commune de Mantes-la-Ville, d'un PIR comportant deux aires de stationnement, l'une de 320 places et l'autre de 51 places, subventionnées par la région Ile-de-France, et d'une gare routière de l'autre côté de la gare actuelle de Mantes. Ces parkings et cette gare routière concernent 40 p 100 des voyageurs qui passent aujourd'hui par la gare de Mantes-la-Jolie. Pour que cela puisse être efficace, il est nécessaire de créer un ouvrage reliant directement les parkings aux quais. Ce qui n'existe pas, les quais étroits ne desservant que Mantes-la-Jolie. Il lui demande donc les mesures qu'il compte prendre, et dans quel délai, pour la réalisation d'un souterrain permettant aux usagers de Mantes-la-Jolie et des communes environnantes de rejoindre, sans passer par le goulet de la place et de la gare de Mantes-la-Jolie, les quais en destination de Paris ou de la province.

Texte de la réponse

Reponse. - L'augmentation du nombre de voyageurs transitant par la gare de Mantes-la-Jolie entraîne certaines difficultés de circulation à l'intérieur de la gare et provoque à ses abords une congestion du trafic automobile. Ces problèmes peuvent être résolus par la construction d'un parc de stationnement et d'une gare routière d'une part, et par le doublement du souterrain qui donne accès aux voies, d'autre part. C'est pourquoi, la SNCF et le district urbain ont mis à l'étude les modalités techniques de réalisation de ces opérations ; au cours de l'année 1989, un projet devrait être soumis au syndicat des transports parisiens. En tout état de cause, la construction d'un nouveau souterrain permettant à des flux de voyageurs importants d'accéder aux quais en toute sécurité et desservant également le parc d'intérêt régional (PIR) et la gare routière ne saurait être envisagée qu'une fois l'emplacement de la gare routière et la capacité du PIR parfaitement définis.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2092

Rubrique : Sncf

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2456